

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT****FG**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 27 | 27 | 25 |

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-16

Date de la convocation
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

M. Benjamin FOULTIER
Mme Arlette CHAPELLO

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Convention de partenariat relative au bouclier de sécurité en Haute-Loire

Monsieur Le Maire rappelle qu'afin de lutter contre la délinquance itinérante la Région en accord avec l'Etat le Département et les communes concernées a souhaité déployer un projet expérimental de bouclier de sécurité sur la partie nord-est de la Haute-Loire.

Le dispositif prévoit l'implantation d'une trentaine de caméras de vidéoprotection sur des axes routiers stratégiques, réparties sur 12 communes avec une centralisation du visionnage à Monistrol-sur-Loire. Cette expérimentation unique en France, repose sur un partenariat global des acteurs concernés : Préfecture, Département, Gendarmerie nationale, communes, Direction Interdépartementale des Routes...

AR Prefecture043-214302051-20241212-24_12_16-DE
Reçu le 18/12/2024

Afin d'organiser la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, une convention-cadre de partenariat détermine le rôle de chaque partie prenante ainsi que les modalités de financement envisagées. Notons que la commune n'est pas impactée par le financement de cette opération d'envergure.

C'est pourquoi, il vous est proposé :

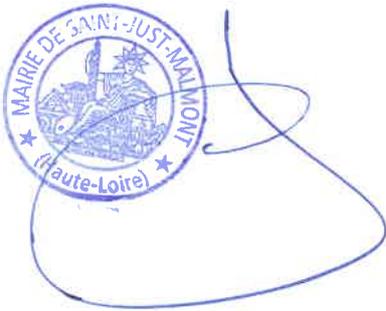
D'AUTORISER, Monsieur Le Maire à signer la convention-cadre de partenariat relative au bouclier de sécurité en Haute-Loire.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_16-DE
Reçu le 18/12/2024